

**ANNEXE 1 : Epreuve EP1 - Accompagner le développement du jeune enfant.
Situation N°1 en centre de formation.
Guide à l'élaboration de la fiche relative à l'accompagnement de l'enfant
dans ses découvertes et ses apprentissages.**

A. Construction de la fiche

1. Le fond.

Le tableau ci-dessous est un guide à l'élaboration du contenu de la fiche. Cette proposition a pour objet de fournir aux enseignants des pistes de réflexion en vue de la rédaction. Chaque équipe sera chargée de créer un guide /élève pour l'élaboration de la fiche en prenant en compte les compétences évaluées pour cette épreuve.

Pour la rédaction de la fiche, le choix peut porter sur la mise en œuvre des conditions favorables à l'activité libre et à l'expérimentation dans un contexte donné (RC1) **ou** la mise en place d'une activité d'éveil en tenant compte de la singularité de l'enfant (RC2).

Lors de l'épreuve orale, les 3 compétences de la situation d'évaluation n°1 de l'épreuve EP1 doivent être évaluées. Lorsque la fiche porte sur une activité qui relève de la compétence **RC1** (Mettre en œuvre les conditions favorables à l'activité libre et à l'expérimentation dans un contexte donné), le questionnement lors de l'épreuve orale doit **également** permettre d'évaluer la compétence **RC2**.

A l'inverse, lorsque la fiche porte sur une activité relevant de la compétence **RC2** (Mettre en œuvre des activités d'éveil en tenant compte de la singularité de l'enfant), le questionnement doit **également** permettre d'évaluer la compétence **RC1**.

Activité : Accompagner l'enfant dans ses découvertes et ses apprentissages.	
Proposition de plan	Proposition de contenu
Présentation du contexte	<ul style="list-style-type: none"> - Coordonnées de l'entreprise - Statut - Personnel (qualification/rôles...) - Conditions d'admission - Fonctionnement de la structure (horaires ; différents projets, agrément...) - Financement de la structure. - Description des ressources - Acteurs de la prévention des risques professionnels et des actions mises en place.
Description d'une activité menée	<p>Mettre en œuvre les conditions favorables à l'activité libre et à l'expérimentation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Présentation de ou des enfant(s) - Description des éléments nécessaires à la compréhension de l'activité choisie : aménagement de l'espace, choix du matériel et du mobilier, choix des activités de jeux, ambiance... - Justification du choix de l'activité proposée
	Ou
	<p>Mettre en œuvre une activité d'éveil</p> <ul style="list-style-type: none"> - Thème de l'activité - Caractéristiques de l'enfant - Objectifs et intérêts de l'activité choisie - Présentation de l'organisation spatio-temporelle - Préparation de l'activité - Description du déroulement des étapes de l'activité - Remise en état des espaces et du matériel - Positionnement et rôles au cours de l'activité conduite - Evaluation de l'activité

Avant le départ en PFMP, l'équipe doit préparer l'élève à la rédaction de la fiche en le guidant dans les activités à réaliser et la réflexion à développer pour y parvenir :

- Les démarches et actions à mener sur le terrain (s'informer, interroger, observer, repérer, identifier, sélectionner...),
- L'importance de la curiosité professionnelle et des échanges avec des personnes ressources
- Le positionnement et la posture professionnelle à acquérir
-

2. La forme.

La fiche réalisée en 2 exemplaires comporte :

- 1 page recto format A4, sans annexe.

B. Déroulement de la partie orale

- Temps d'exposé : L'élève présente sa fiche durant 5 à 10 minutes maximum. Il peut utiliser l'outil numérique.
- Les évaluateurs peuvent « relancer l'élève si celui-ci est à court d'idées » sans toutefois dépasser le temps imparti de 10 minutes.
- Temps d'entretien. L'élève répond aux questions durant 15 minutes. Les évaluateurs prennent appui sur le contenu de la fiche et sur l'exposé. L'entretien permet d'évaluer les compétences visées par l'épreuve qui n'ont pas été repérées au cours de l'exposé et/ou qui nécessitent un approfondissement, des explications complémentaires.

En aucun cas, le contenu de la fiche fera l'objet d'une évaluation. Seule la prestation orale est évaluée.

Le temps imparti doit être respecté : dans tous les cas, la durée totale de l'entretien doit être de 25 minutes (sans les dépasser).

A la fin de l'épreuve, toutes les fiches sont ramassées et archivées. Les fiches seront conservées 1 an par le centre de formation.

La fiche est à remettre aux évaluateurs à la date prévue par le chef d'établissement.

En l'absence de la fiche, l'élève se verra attribuer zéro à cette épreuve.

En l'absence d'attestation de PFMP conforme aux exigences de l'épreuve et fournie à la date fixée par le chef d'établissement, l'élève ne sera pas autorisé à se présenter à l'épreuve et le diplôme ne pourra pas lui être délivré. L'inspecteur de l'Education nationale de la spécialité veille au bon déroulement du contrôle en cours de formation.